

Bureau du 4 septembre 2006

Décision n° B-2006-4518

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2006 - Convention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville Lyon pentes de la Croix Rousse, les priorités envisagées et mises en application en matière de cadre de vie font l'objet d'une convention-cadre.

Les principaux objectifs de cette convention, au regard des besoins importants recensés sur le terrain, concernent la mise en œuvre d'actions en matière de lutte contre les tags, les dépôts d'encombrants, les déjections canines ainsi que l'adaptation des interventions des services de droit commun aux besoins de ce terrain.

Les enjeux territoriaux de la convention-cadre de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2005-2007 des pentes de la Croix-Rousse sont les suivants :

- le maintien des efforts et des actions engagées sur l'espace public tout en améliorant la cohérence, la complémentarité et la coordination des interventions inter-services,
- la prise en compte des espaces privés comme continuité de l'espace public,
- la poursuite de l'amélioration du patrimoine des bailleurs sociaux,
- la participation plus active des régies privées à l'amélioration du cadre de vie,
- le renforcement de la lutte contre les encombrants et les graffitis,
- l'accentuation de la communication sur les principaux dysfonctionnements et les actions menées,
- le maintien du lien entre les actions cadre de vie et l'insertion,
- la lutte contre les atteintes au cadre de vie en renforçant le travail conjoint entre le service propreté et la police municipale,
- la concertation, la sensibilisation et la participation des habitants.

En ce qui concerne la programmation GSUP pour l'année 2006, le coût global des actions à lancer est estimé à 79 130 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine d'un montant de 18 020 € nets de taxes, au titre de la politique de la ville ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2000-5604 en date du 10 juillet 2000 ;

DECIDE

1° - Approuve le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) du quartier pentes de la Croix-Rousse à Lyon 1er, pour l'année 2006 ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 18 020 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention annuelle arrêtant les modalités de participation financière avec 1.2.4 Services pour les actions engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - comptes 657 480 et 657 370 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,